

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 décembre 2024

PUBLIE LE : 19 DEC. 2024

Délibération n°241211-6 : Tarif 2025 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatre décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Mark VENUS**, premier vice-président, en l'absence du Président.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François DAZELLE, PRESIDENT

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : TARIFS 2025 POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPORTEUR : Monsieur PIERRET, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°040320-5 du 4 mars 2020 relative à l'approbation de la convention de coopération entre le SIDRU (devenu VALOSEINE) et la CUGPS&O relative au traitement et à la valorisation des déchets ;

VU la délibération n°040320-6 du 4 mars 2020 relative à l'avenant n°11 au contrat de délégation du service public CYRENE ;

VU la délibération n°040320-7 du 4 mars 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°160222-9 du 14 mars 2022 relative à la convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM ;

VU la délibération n°160222-10 du 14 mars 2022 relative à l'avenant n°14 au contrat de délégation du service public CYRENE ;

VU la délibération n°040422-3 du 5 avril 2022 relative à l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°230531-5 du 31 mai 2023 relative à la signature du marché SID23B d'exploitation du centre de tri des déchets et assimilés CYRENE avec la société SEPUR ;

VU la délibération n°230928-3 du 28 septembre 2023 relative à la signature du marché SID23K de gestion de la déchèterie de Triel-Sur-Seine, à compter du 2 novembre 2023, avec le groupement SOTREMA-APTIMA ;

VU la délibération n°231019-6 du 19 octobre 2023 relative à l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°231219-3 du 19 décembre 2023 relative à la signature du marché SID23E de traitement des encombrants, à compter du 1^{er} janvier 2024, avec la société SEPUR ;

VU la délibération n°231219-4 du 19 décembre 2023 relative à la signature du marché SID23F de traitement des déchets végétaux, à compter du 1^{er} janvier 2024, avec la société SEPUR ;

CONSIDERANT que le budget du Syndicat Intercommunal VALOSEINE reste non assujetti à TVA à compter du 1er janvier 2024, et que la détermination budgétaire du tarif appliqué à l'adhérent s'appuie sur le coût HT du tonnage sans matérialiser de flux fiscaux ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de traitement des déchets ménagers et assimilés comme suit :

➤ **INCINERATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES** (tout venant et encombrants incinérables au sein de l'UVE AZALYS)

	Prix de référence € HT/tonne (Hors TGAP)	Prix € TTC/tonne (Hors TGAP)
Adhérents VALOSEINE	89,50	98,45
SMIRTOM du Vexin	89,50	98,45
CUGPS&O – Quai de Guerville	97,34	107,07
TAÏS (ex-CYCLAMED)	132,52	159,02

➤ **INCINERATION DES REFUS DE TRI** (au sein de l'UVE AZALYS)

	Prix de référence € HT/tonne (Hors TGAP)	Prix € TTC/tonne (Hors TGAP)
Adhérents VALOSEINE	104,50	114,95

➤ **TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES**

- Adhérents VALOSEINE - SMIRTOM du Vexin - CUGPS&O / Quai de Guerville	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Emballages en mélange	223,88	236,19
Journaux seuls	61,68	65,07
Verre	8,00	8,44
Déclassement emballages	17,52	18,48
Déclassement verre	155,97*	164,55*

*Tenant compte de l'augmentation de la TGAP

- SMIRTOM du Vexin	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Cartons de déchetterie	30,00	31,65

➤ **VISITES A LA DECHETTERIE DE TRIEL-SUR-SEINE**

	Prix de référence € HT/visite	Prix € TTC/visite
Adhérents VALOSEINE	22,64	23,89

➤ **TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX**

	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Adhérents VALOSEINE (Lot 1 et lot 2 marché SEPUR)	43,69	46,09

➤ **TRAITEMENT DES OBJETS ENCOMBRANTS**

	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Adhérents VALOSEINE (Lot 1 et lot 2 marché SEPUR)	124,51	136,96

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 DEC. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **19 DEC. 2024**

Lionel WASTL
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal